

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N°2025-300

CNC/SCD

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523- 5,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, article 6-2°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant le fait que les cent quatre-vingt (180) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à quatre-vingt-dix (90) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne Après examen professionnel,

Considérant que le nombre de fonctionnaires proposés par les autorités territoriales affiliées au CIG est inférieur au nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne du cadre d'emplois Agents de maîtrise territoriaux, session 2025, les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne (LDG-PI) arrêtées le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022 par le président du centre de gestion n'ont pas trouvé à s'appliquer. L'ensemble des fonctionnaires proposés remplissant toutes les conditions réglementaires prévues par le statut particulier ont pu être inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant l'examen effectué le 9 décembre 2025 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.



Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du ...11.décembre.2025..... au ...11.février.2026

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2025-300 du 9 décembre 2025 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux.

Nom – Prénom	Collectivité ou établissement public
ACHIBANE Abdelwahab	Clichy-la-Garenne
AHDIDOU Abdelouafi	Est Ensemble (T8)
AJIB Cherif	Noisy-le-Sec
ALVES PINTO Suse	Courbevoie
AMIMER Kamel	Est Ensemble (T8)
AMIMER Nabil	Bobigny
APPADOO Toolsamah	Tables communes
ATOUI Bachir	Vitry-sur-Seine
AUGUSTO DE BRITO Christopher	Meudon
BACIGALUPO Marc	Département de Seine-Saint-Denis
BADER Chaouki	Courbevoie
BARTHE Sébastien	Nanterre
BAZIN Stéphane	Vitry-sur-Seine
BELARBI Abdallah	Commune nouvelle de Saint-Denis
BELKACEMI Mohamed	Bondy
BELKHADRA Kamel	Aubervilliers
BEN SLIMANE Dalila	Villeneuve-Saint-Georges
BENGOUA Touatia	Département du Val-de-Marne
BLANCHARD Sébastien	Tables communes
BONIX Fatima	Bobigny
BOULERHCHA Mohammed	Seine-Saint-Denis HABITAT
BRESLER Xavier	Département des Hauts-de-Seine
BRUEL Steven	Aulnay-sous-Bois
CARRILLO Bruno	Commune nouvelle de Saint-Denis
CHAUMEIL Cyril	Puteaux
CHERID Abdelmalek	Charenton-le-Pont
DABO BA Hamidou	Département des Hauts-de-Seine
DEBRIL Marcia	Tremblay-en-France
DESICY David	Nanterre
DIABATE Moussa	Puteaux
DOS REIS Jeremy	Noisy-le-Grand
DUCHANGE Julien	Neuilly-sur-Seine
EL MOUNAFIS Soufiane	Aubervilliers
EL OUAJANI Mohamed	Sèvres
FATHALLAH Sami	Fontenay-sous-Bois
FICHEPAIN Pascal	Vitry-sur-Seine
FORBIN Linda	Gennevilliers
FOX Edouard	Vitry-sur-Seine
GOHIER Martial	Villecresnes
GOUAL Mohamed	Les Lilas
HAMOUCHE Safia	Montrouge
HENRIQUES Manuel	Aubervilliers
HIFRI Farida	Commune nouvelle de Saint-Denis
HISBERGUE Andy	Levallois-Perret
HUBERT Maritchu	Département du Val-de-Marne
HUSSEIN Kamel	Vaujours
JAN Laurent	CCAS de Bagneux
JOUBERT Dimitri	SIAAP
KATZER Alice	Département de Seine-Saint-Denis
LARIVE Nicolas	Département du Val-de-Marne
LECHEVALLIER Sébastien	Issy-les-Moulineaux
LENDOR Stéphane	SIAAP

Nom - Prénom	Collectivité ou établissement public
LEROY Benoit	Issy-les-Moulineaux
LUCZAK Cyril	Champigny-sur-Marne
M'BAYE Olivier	SIAAP
M'HALLAH Hedi	Vitry-sur-Seine
MANGEAN Jérémy	Sevran
MANSOURI Nora	Clichy-sous-Bois
MARS Nathalie	Vitry-sur-Seine
MESBAHI Fatima	Aulnay-sous-Bois
MESSAOUDEN Hamza	Puteaux
MONTANARI DE SIMONE Adelaide	Issy-les-Moulineaux
MOQUEREAU Jérôme	Montfermeil
OUAMAR Yassine	Neuilly-sur-Seine
PAGE Keran	Grand Paris Grand Est (T9)
PASCAL Guillaume	SIAAP
PENSART Jerome	Asnières-sur-Seine
PEREIRA Philippe	Marolles-en-Brie
PERROCHEAU Vianney	Drancy
PORA Alexandre	Commune nouvelle de Saint-Denis
POUGET Alain	Sèvres
RACHIDI Tarek	Nanterre
REMY Noelle	Département des Hauts-de-Seine
RICOUARD Frédéric	Villiers-sur-Marne
RIVAS Christopher	Courbevoie
ROMAN Jean-Philippe	Les Pavillons-Sous-Bois
ROSA Tony	Département du Val-de-Marne
ROSSIGNOL Cyril	Drancy
SADDIDINE Ouramdane	Aubervilliers
SANTAMARIA Sylvie	Vitry-sur-Seine
SAYAG Jérôme	Clichy-la-Garenne
SZANYI Fatma	Saint-Ouen-sur-Seine
TAORMINA Megane	Montrouge
TERAI Toufik	Villeneuve-Saint-Georges
THIBAULT Olivier	Aubervilliers
TOUATI Emilie	Bois-Colombes
VESPUCE Carol	Saint-Ouen-sur-Seine
VOISANGRIN Jeff	Tables communes
WACHOWIAK Tony	SIAAP
ZARKA Genevieve	Département du Val-de-Marne

La présente liste est arrêtée à quatre-vingt-dix (90) fonctionnaires.



Fait à Pantin le 9 décembre 2025
Le Président,
Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du ...11 décembre 2025au ...11 février 2026